



AVIS AUX ACTIONNAIRES DE LA SICAV AXA COURT TERME
(A_C_FR0000288946/A_D_FR0000288953/P_C_FR0010693689/I_C_FR0010956581/B_C_FR00140022P5)
OPCVM DE DROIT FRANÇAIS

Paris – La Défense, le 2 mars 2023.

Madame, Monsieur, Chers Clients,

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à notre gestion et sommes heureux de vous compter parmi les actionnaires de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) **AXA Court Terme** (ci-après, la « SICAV »).

Nous vous informons que votre SICAV peut désormais recevoir les ordres de souscription et de rachat d'investisseurs personnes morales agissant en compte propre sur un Dispositif d'Enregistrement Electronique Partagé (DEEP) via la société IZNES.

En conséquence, concernant uniquement les actions de la catégorie « I » (FR0010956581), réservées aux investisseurs institutionnels et, par délégation d'AXA Investment Managers Paris, société de gestion de votre SICAV, 2 établissements auront désormais la charge de la centralisation des ordres de souscription – rachat et de la tenue de registre. La tenue de compte émission de votre SICAV sera effectuée par AXA Investment Managers Paris.

D'une part, **BNP PARIBAS SA**, votre établissement dépositaire et conservateur de votre SICAV, pour les actions au porteur à inscrire au sein d'Euroclear France et, d'autre part, **IZNES**, pour les actions en nominatif à inscrire ou inscrites au sein du Dispositif d'Enregistrement Electronique Partagé (DEEP) réservées aux investisseurs, personnes morales, agissant pour compte propre.

Nous attirons votre attention sur le fait que la société **IZNES** met en place une plateforme de communication électronique par internet entre, d'un côté, des souscripteurs-investisseurs personnes morales agissant pour compte propre et, de l'autre, des sociétés gestion d'OPC.

Elle permet notamment l'échange de toutes informations utiles, centralise les ordres de souscription et rachat et effectue la tenue de registre d'OPC de droit français par délégation de la société de gestion.

A compter du 7 mars 2023, le prospectus de votre SICAV et le Document d'Informations Clés (« DIC » - PRIIPS) tiendront compte de ce changement qui ne constitue pas une mutation et qui ne requiert ni un agrément AMF ni une action spécifique de votre part.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'ensemble de la documentation réglementaire sera disponible sur simple demande auprès de :

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS

Tour Majunga – La Défense 9 –
6 place de la Pyramide
92908 PARIS – La Défense Cedex

et publié sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://funds.axa-im.com/> à compter de sa date de prise d'effet.

Nous vous invitons à prendre contact avec votre correspondant habituel pour vous donner toutes les informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Clients, l'expression de nos sincères salutations

Le Gestionnaire Administratif.